



RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L121-10 du Code des Communes)

Le Conseil Municipal se réunira à la **Mairie**, le

Jeudi 3 avril 2025 à 20 H

Affiché le 20 mars 2025

Le Maire,
Jean-Pierre BLANC



ORDRE DU JOUR :

1. *Approbation du procès-verbal de la séance du 06 mars 2025*
2. *Vote des subventions aux associations*
3. *Fixation des taux d'impôts locaux 2025*
4. *Révision des autorisations de programme et crédits de paiement pour les travaux de restauration du château de l'Escourays*
5. *Vote du Budget Primitif 2025 – Budget Principal*
6. *Questions diverses*